

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	15
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fort bien compris les questions souvent difficiles qu'ils exposent et qu'ils en donnent une idée très nette ; 2^o être à peu près complets, et ils abordent, en effet, toutes les questions que se posent les apologistes au sujet de Dieu, de la Création, de la Révélation, de Jésus-Christ et de l'Eglise ; 3^o être modérés dans leurs opinions, et ils touchent, en effet, si prudemment les problèmes les plus délicats, qu'ils présentent des solutions qui éclairent sans choquer ; 4^o être au point, et nous sommes persuadés que, pour le moment, aucun manuel ne reflète plus fidèlement les positions que commande la sagesse, à égale distance des aventureux et des arriérés.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Le premier Congrès catholique suisse d'éducation s'est tenu à Wil (Saint-Gall) du 22 au 25 août. Il s'est ouvert le lundi 22, à la halle de gymnastique par une assemblée de la Société des instituteurs catholiques, suivie de la réunion de la Société suisse d'éducation.

Dans les séances qui ont eu lieu, on a entendu un travail sur « l'école et la lutte contre l'alcoolisme » ; puis, on s'est occupé de l'enseignement de la langue allemande dans les classes secondaires et de la protection des sites par le moyen de l'école. M. le Dr Hebbling, avocat, a présenté un rapport sur l'enseignement de la religion à l'école, envisagé au point de vue de l'art. 27 de la Constitution fédérale ; le P. Veit, sur le livre de lecture des écoles moyennes dans la Suisse allemande ; M. le Dr Feigenwinter, sur la mission sociale de l'école populaire ; enfin, M. le professeur Dr Cahannes, sur les erreurs historiques contenues dans les livres scolaires en usage en Suisse.

Fribourg. — Voici les dates du prochain recrutement dans le canton de Fribourg : Châtel-Saint-Denis, les 5 et 6 septembre ; Bulle, les 7, 8 et 9 ; Tavel, les 10, 12 et 13 ; Fribourg, les 14, 15, 16, 17 et 19 ; Romont, les 20, 21 et 22 ; Estavayer, les 23, 24 et 26 ; enfin, Morat, les 27, 28 et 29 septembre.

— Le Technicum a clôturé son année scolaire le samedi, 30 juillet.

Les cours ont été fréquentés, durant le semestre d'hiver, par 185 élèves (164 en 1908-09, 129 en 1907-08 et 113 en 1906-07). Durant le semestre d'été écoulé, il y a eu 188 élèves (168 en été 1908 et 161 en 1907).

Des examens préparatoires pour l'obtention du diplôme et des examens définitifs ont eu lieu sous le contrôle de M. le Dr Kowalski, de M. le Dr Leitschuh, professeurs à l'Université, et de MM. Broillet et Romain Schaller, architectes. MM. Jean Carrard, d'Estavayer, instituteur à Montet ; Vincent Collaud, de Saint-Aubin, maître régional à Gruyères ; Arthur Rosset, de Montagny-la-Ville, instituteur à Rue et Laurent Sansonnens, d'Autavaux, instituteur à Dompierre, qui ont participé au cours d'instruction, ont obtenu le certificat de maîtres dans les cours d'adultes pour le dessin technique des métiers du bâtiment.

M. Louis Brentani, de Lugano, étudiant en droit, Fribourg ; Mme Marie-Hedwige Imgruth, de Lucerne, institutrice à Fribourg ; Mme Marie-Thérèse Romanens, de Sorens, institutrice à Fribourg, ont obtenu le certificat de maître ou maîtresse de dessin dans le degré élémentaire (première année) des cours professionnels d'adultes.

Une exposition des travaux des participants aux cours d'instruction a été organisée au Technicum et a été visitée par un nombreux public. M. le conseiller d'Etat Python l'a honorée de sa visite et a pu constater que les résultats de ces cours d'instruction sont remarquables.

Soleure. — Un généreux anonyme a fait parvenir à l'autorité communale de Granges un don de 52,000 fr. pour l'établissement de colonies de vacances.

Saint-Gall. — L'Union des sociétés suisses de géographie (Genève, Neuchâtel, Berne, Zurich, nord-orientale) a tenu son seizième Congrès du 29 au 31 juillet à Saint-Gall. L'assemblée des délégués a entendu un rapport sur le *Manuel de la Suisse* du Dr J. Früh, à Zurich, qui pourra enfin paraître, une subvention importante lui étant assurée de la part de la Confédération. Elle a discuté les propositions de révision des statuts formulées par la Société genevoise et chargé celle-ci de la direction de l'Union pour l'exercice suivant, ainsi que de l'organisation de la prochaine assemblée. L'assemblée générale, fréquentée par une cinquantaine de géographes, a entendu trois intéressantes communications présentées par M. le Dr Zeller, à Berne, sur le voyage du Dr Volz, à Libéria, en 1906-1907, le Dr de Günther, à Munich, sur les anciens géographes saint-gallois, et le Dr de Claparède, à Genève, sur les oasis de Zibano, en Algérie.

Tessin. — Quoique fondée il y a cinq ans seulement, la Caisse d'assurance du corps enseignant déploie une activité très grande. Le capital est de 620,442 fr. La contribution du

canton et de la Confédération y entre pour une bonne part. Les recettes de 1909 ont été de 137,860 fr. ; les dépenses de 57,462 fr. ; boni : 80,398 fr.

AVIS

I

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu, *au Lycée de Fribourg, les 13, 14 et 15 octobre 1910*, dès les 8 heures précises du matin.

L'absence de ces examens sera considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

Fribourg, le 17 août 1910.

Le Conseiller d'Etat. Directeur :
Georges PYTHON.

II

Caisse de retraite du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à 30 fr. la cotisation à payer pour l'année 1910. En même temps, pour donner suite au vote intervenu dans l'assemblée générale des sociétaires du 18 juin dernier, il a décidé que la cotisation serait augmentée de 10 fr. en 1911.

En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation pour 1910 sont invités à la verser, avant le 15 août, entre les mains du caissier, M. Lanthmann, instituteur, à Neirivue.

En ce qui concerne la perception des cotisations qui ne seraient pas payées spontanément, le caissier a reçu l'ordre de procéder comme suit :

1^o Du 16 au 31 août, il prendra en remboursement les cotisations impayées.

2^o Dès le 15 septembre, les sociétaires qui auront refusé la carte de remboursement sans motifs valables ou sans demander de délai, seront signalés à leurs communes respectives, avec invitation d'avoir à leur retenir la cotisation sur le traitement du 3^{me} trimestre.

3^o A tous ceux qui demanderaient un délai, le caissier est autorisé à donner terme jusqu'au 10 octobre.

4^o Dès le 11 octobre, le Caissier enverra un mandat de recouvrement pour *toutes* les cotisations restées impayées.

AU NOM DU COMITÉ :

Le secrétaire, H. GUILLOD.
